

**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 01/2019
du 17 janvier 2019**

Le dix janvier deux mil dix-neuf une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du dix-sept janvier deux mil dix-neuf à dix-neuf heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation : **10 janvier 2019**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

Conseillers présents : **18**

Procurations : **3**

Séance du 17 janvier 2019

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Valentine FRITSCH, Brigitte ROLL, Adjointes

MM. Alfred KLEITZ, Marc VOGEL, Adjoints

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Martine HUARD, Danièle MEYER, Claudia SCHAEFFTER

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Amaury GUERRIER, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Olivier SCHLATTER, Steve WOLFFER

Absents excusés :

Mme Brigitte MULLER donne procuration à M. Amaury GUERRIER

Mme Annette GRIES donne procuration à M. Philippe FRIEDRICH

M. Gilbert HUTTLER donne procuration à M. Pierre FEIDT

Absents:

M. Thomas TRUMPF

M. Romaric WEIL

Assistait en outre :

Mme Charlotte FARÇAT, Rédacteur

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018

3. Affaires du personnel

3.1. Renouvellement contrat de M. FRANCOIS (fin contrat 31 janvier 2019)

3.2. Renouvellement contrat de Mme FARCAT (fin contrat 7 janvier 2019)

4. Affaires financières

4.1. Rénovation intérieure de l'église : délibération autorisant le Maire à déposer la demande de permis de construire

4.2. Liaison Rosenwiller-Cimetière : délibération autorisant le Maire à prendre toutes les décisions, déposer les demandes de subvention et signer tous les documents relatifs à ce projet

5. Affaires générales

5.1. Zone d'Activité Eigen : Vente de terrains à la CCPS au profit de l'entreprise de transports Malgogne

5.2. Occupation du domaine public

5.3. Point forêt

5.4. Demande de subvention exceptionnelle de l'association des amis de la BDD

6. Informations

6.1. DIA

6.2. Divers

6.3. Agenda

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire demande à M. Emmanuel JUNG s'il veut être secrétaire de séance.

M. Emmanuel JUNG accepte volontiers cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 05 décembre 2018 par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

3. Affaires du personnel

3.1. Renouvellement du contrat de M. FRANCOIS

Le Maire propose que M. FRANCOIS conserve le poste de responsable du service technique (contractuel catégorie B) à temps complet (35 heures) pour une durée d'un an (du 01/02/2019 au 31/01/2020).

Mme Martine HUARD demande un vote à bulletin secret pour les deux sujets relevant des affaires de personnel. Un débat s'engage pour savoir si la demande d'un conseiller est suffisante au choix d'un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire accepte la procédure du scrutin secret.

A titre d'information, la procédure du scrutin secret doit être utilisée dans les deux cas suivants :

- Lorsqu'un tiers des membres présents le réclame (art. L. 2121-21 al. 1 du Code général des collectivités territoriales). Le scrutin secret ne peut avoir lieu que si un tiers des membres du conseil municipal l'a réclamé. Le maire ne dispose pas du pouvoir d'imposer un tel vote aux conseillers municipaux. Tout au plus peut-il être amené à proposer le vote sur le point de savoir s'il sera voté ou non à bulletin secret. Cette initiative du vote peut également émaner de conseillers municipaux. Il y a nécessairement un « vote sur le vote à bulletin secret » au cours duquel le tiers au moins des membres présents du conseil municipal doit se déclarer favorable à une telle procédure. Seuls les conseillers physiquement présents peuvent être comptabilisés. Les procurations ne doivent pas être prises en compte. À noter toutefois que le vote par procuration est admis dans le cadre du scrutin proprement dit (CE, 26 novembre 1948, *Ourliac*).
- Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation (art. L. 2121-21 al. 2 du CGCT).

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 14 voix POUR, 4 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, APPROUVE le renouvellement du contrat de Monsieur FRANCOIS pour une période d'un an, DECIDE de la création d'un poste de contractuel à temps complet.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

3.2. Renouvellement contrat de Mme FARCAT

Le contrat de Mme FARCAT étant arrivé à échéance le 7 janvier 2019, le Maire propose de nommer Mme FARCAT au poste d'attaché (contractuelle catégorie A) à temps partiel (80%) pour une durée de 1 an (du 8 janvier 2019 au 7 janvier 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 17 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le renouvellement du contrat de Madame FARCAT.

4. Affaires financières

4.1. Rénovation intérieure de l'église

Pour le projet de rénovation des intérieurs de l'église simultanée St Jacques le Majeur, le Maire sollicite le Conseil Municipal afin qu'il l'autorise à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce projet, notamment à déposer une demande de permis de construire.

Décision du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la volonté de la Commune et des paroisses de rénover les intérieurs de l'église simultanée St Jacques-le-Majeur,

Considérant que le projet nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire,
- Habilité Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant (demandes de subventions, demandes de pièces complémentaires, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration attestant de l'achèvement du chantier...)

4.2. Liaison Rosenwiller-Cimetière

M. Marc VOGEL présente le projet de liaison Rosenwiller-Cimetière. Il s'agit d'un projet comprenant trois volets :

- la création d'un cheminement sécurisé entre la sortie de Rosenwiller et le cimetière
- la remise en état de la plateforme de retournement utilisée par le SMICTOM
- la sécurisation de l'entrée de Rosenwiller par la mise en place de dispositifs de ralentissement de vitesse

Dans ce projet, le Conseil Département a été sollicité pour accompagner la Commune. Une aide technique pour la voirie et l'aménagement a pu être obtenue à titre gracieux. Il en ressort des spécifications techniques pour le cheminement ainsi que des rappels sur la réglementation encadrant les dispositifs de ralentissement de vitesse.

M. Pierre FEIDT rappelle sa demande pour qu'un tuyau PEHD soit posé pour une alimentation en eau potable au cimetière. M. Yan LONGERON propose d'installer une pompe à bras. Le Maire ainsi que M. VOGEL prennent note de ces remarques.

M. Yan LONGERON demande à ce que le SMICTOM soit sollicité pour une participation financière à la remise en état de la plateforme de retournement. Monsieur le Maire s'engage à demander cette participation.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

AUTORISE le Maire à lancer un marché à procédure adaptée,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires.

5. Affaires générales

5.1. Zone d'Activité Eigen : Vente de terrains à la CCPS au profit de l'entreprise de transports Malgogne

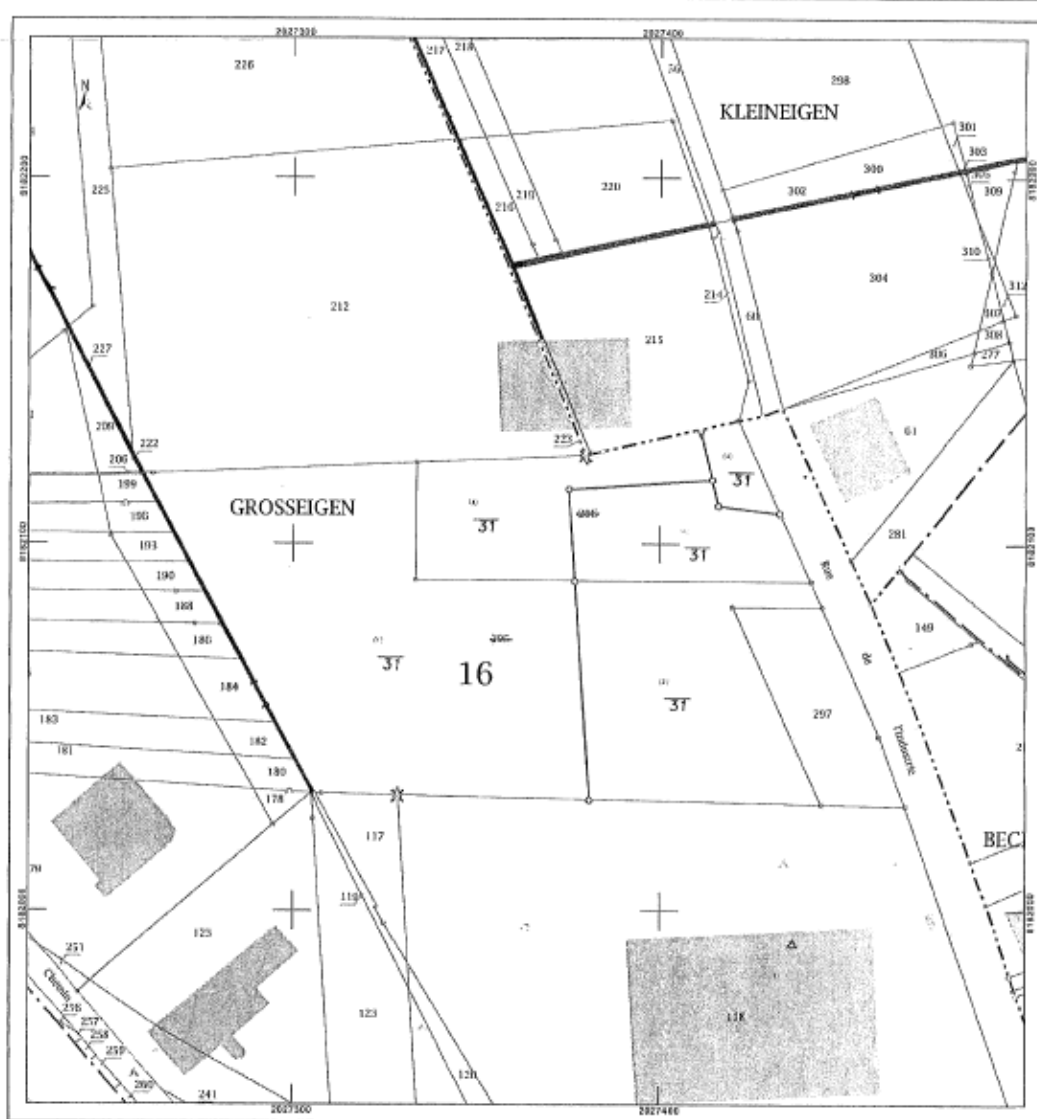
L'entreprise de transports Malgogne souhaite acquérir 90,02 ares situés en section 16 dans la Zone d'Activité Eigen, à savoir :

Parcelle	Superficie
1	71,89 ares
3	18,13 ares
TOTAL	90,02 ares

L'entreprise Malgogne a pris à sa charge les frais d'arpentage et d'aménagement du terrain. Le prix de vente de l'are proposé est de 1 600 €.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :
DECIDE de vendre les terrains référencés ci-dessus à la Communauté de Communes du Pays de Saverne au profit de l'entreprise Malgogne au prix de 1 600 € HT l'are soit 144 032 € HT pour l'ensemble des 90,02 ares.
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.



5.2. Occupation du domaine public

Monsieur Véron souhaite déplacer son portail qui se situerait alors sur le domaine public. L'empiètement représenterait 15 m². Le Maire propose d'établir avec Monsieur Véron une convention d'occupation du domaine public à titre onéreux, à hauteur de 22 € par an.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE le propriétaire des parcelles cadastrées 75 et 76 section 11 sises n°13 rue des Bains à occuper la portion de domaine public comme indiqué sur le plan joint.

FIXE :

- * la date d'effet de cette occupation au 1^{er} février 2019
- * la durée d'occupation à 30 ans, renouvelable
- * la redevance annuelle pour usage privatif du domaine public à 22€ / an révisable selon l'indice de référence des loyers. Indice de référence 4^{ème} trimestre 2018 : 129,03

AUTORISE le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public, à intervenir fixant les modalités d'utilisation du domaine public, avec le propriétaire des parcelles cadastrées 75 et 76 section 11 sises n°13 rue des Bains.



5.3. Forêt

M. KLEITZ présente le budget prévisionnel de la forêt.

Forêt 2019

Recettes

Coupes à façonner (prévision)	76 560
Vente sur pied	3 840
Total	80 400

Dépenses d'exploitation

Abattage	31 320
Débardage	12 340
Honoraires	2 200
Autres dépenses	1 000
Total	46 860

Dépenses

Travaux sylvicoles	3 270
Plantation avec protection	5 170
Protection	1 910
Infrastructure	5 090
Entretien du parcellaire	1 040
Total	16 480

Bilan 17 060

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :
APPROUVE le budget prévisionnel 2019 proposé par l'Office National des Forêts.

5.4. Demande de subvention exceptionnelle

Un père Noël a animé les marchés de Noël de Dettwiller 2017 et 2018. Une subvention de 230 € est demandée par l'association des amis de la Bibliothèque municipale de Dettwiller à titre d'indemnisation.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :
DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 230 € à l'association des amis de la Bibliothèque municipale de Dettwiller.

6. Informations

6.1. DIA



3A Rue du Général Leclerc

Section 01

Parcelles 225/89, 262/90 et 264/89

Superficie totale : 1 a 66 ca



Conseil municipal de janvier 2019



44A Rue des Vosges
Section 3 – Parcelles 53/19, 70/18, 72/19, 73/19, 76/19
Superficie : 39 a 59

Conseil municipal de janvier 2019



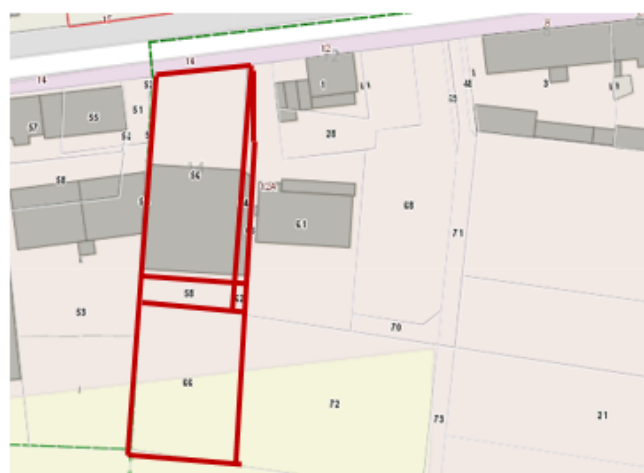
3 Rue du Château

Section 06

Parcelle 100/72

Superficie totale : 1 a 13 ca

Conseil municipal de janvier 2019



14 Rue de Saverne

Section 12

**Parcelles 56/24, 58/24, 62/24,
64/24 et 66/20**

Superficie totale : 21 a 84 ca

Conseil municipal de janvier 2019



6.2. Divers

6.3. Agenda

Mercredi 30 janvier : AG de la Musique Municipale

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20H30.

Pour extrait conforme,
Dettwiller le 24 janvier 2019

Le secrétaire,
Emmanuel JUNG

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

C. Zimmermann	V. Fritsch	A. Kleitz
B. Roll	B. Muller Excusée Procuration à A. Guerrier	M. Vogel
M. Huard	A. Guerrier	P. Feidt
P. Friedrich	C. Gebus	M. Grad-Oran
A. Gries Excusée Procuration à P. Friedrich	G. Huttler Excusé Procuration à P. Feidt	E. Jung
Y. Longeron	D. Meyer	V. Schaeffer
C. Schaeffter	O. Schlatter	T. Trumpf Absent
R. Weil Absent	S. Wolffer	